

Commission Locale de l'Eau du SAGE Scarpe amont Compte-rendu du 19 février 2018

Présents :

Collège des élus		Structure	Présent	Donne mandat
ACCART	Michel	Syndicat des eaux de la vallée du Gy et de la Scarpe		
BAILLEUL	Alain	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois	Excusé	
COTTIGNY	Jean-Louis	Conseil Départemental du Pas-de-Calais	Excusé	
DAMART	Daniel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Maroeuil		
DELCOUR	Jean-Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Acq	Excusé	
GEORGET	Pierre	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Vitry-en-Artois	X	
FONTAINE	Jean-Paul	Communauté d'Agglomération du Douaisis	Excusé	
HEGO	Claude	Association des Maires du Nord, Maire de Cuincy	Excusé	
LACROIX	André	Communauté de Communes Osartis-Marquion	X	
LETURQUE	Frédéric	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire d'Arras	Excusé	
LIBESSART	Bernard	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Montenescourt	X	
MERLIER-LEQUETTE	Sophie	Conseil Régional Hauts-de-France	X	
NORMAND	Arnold	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Roeux		
PATRIS	Jacques	Communauté urbaine d'Arras		
PETIT	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Berles-au-Bois	Excusé	
PHILIPPE	Alain	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Gouves	X	
QUATREBOEUF-NIKLIKOWSKI	Marie-Hélène	Conseil Départemental du Nord	Excusé	
RAOULT	Paul	Noréade	Excusé	
RAPENEAU	Philippe	Communauté urbaine d'Arras	Excusé	M. Spas
SEROUX	Michel	Association des Maires du Pas-de-Calais, Maire de Haute-Avesnes	Excusé	
SPAS	Thierry	Association des Maires du Pas-de-Calais, Conseiller municipal d'Arras	X	
BRICOUT	Damien	Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois		
VANDEWOESTYNE	Martial	Association des Maires du Nord, Maire de Lambres-lez-Douai	X	

Collège des usagers		Structure	Présent	Donne mandat
BARBIER	Gérard	UFC-Que choisir	X	
BEUGNET	Thierry	Association Sports et Loisirs de Saint-Laurent-Blangy		
BRISSET	Hubert	Chambre d'agriculture de Région du Nord-Pas-de-Calais		
de GUILLEBON de RESNES	Christophe	Syndicat Départemental de la Propriété Privée Rurale du Pas-de-Calais	X	
DECARSIN	Philippe	Association Campagnes Vivantes à Saint-Laurent-Blangy	X	
LESTON	Anne-Sophie	Chambre de Commerce et d'industrie Hauts-de-France	X	
LEPAN	René	Association MNLE Sensée / Scarpe / Artois / Douaisis	X	
HOUBRON	Pierre	Fédération des chasseurs du Pas-de-Calais		
KOSMALKI	Laurent	Veolia	Excusé	
SENECAUT	Georges	Association Nord-Nature Arras	Excusé	
DUHANEZ	Bernard	Fédération Départementale des Associations Agréées pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Pas-de-Calais	X	

Collège de l'Etat		Structure et fonction	Présent	Représenté
LALANDE	Michel	Préfet du Nord - Préfet coordonnateur de bassin Artois-Picardie	X	Olivier PREVOST
SUDRY	Fabien	Préfet du Pas-de-Calais	Excusé	
MOTYKA	Vincent	DREAL Hauts-de-France, directeur régional	X	Diane GRUSZKA
DEWAS	Matthieu	DDTM 62, directeur départemental	X	Julien JEDELE
THIBAUT	Olivier	Agence de l'Eau Artois-Picardie, directeur général	X	Patricia LEFEVRE
GRALL	Jean-Yves	Agence régionale de santé, directeur régional		
ROCHET	Benoît	Voies Navigables de France, directeur territorial	X	Lionel LOMBARDO

Etaient également présents

- Christophe MANO, Directeur des espaces publics et naturels à la Communauté urbaine d'Arras
- Grimonie BERNARDEAU, animatrice du SAGE Scarpe amont
- Ludovic DENNIN, Communauté d'Agglomération du Douaisis
- Delphine LEFEVRE, Communauté de communes Osartis-Marquion

Ordre du jour

- Présentation et adoption du rapport d'activité annuel 2017
- Point d'avancement sur l'étude hydraulique et sédimentaire
- Présentation et validation du cahier des charges de l'étude relative à l'élaboration du SAGE
- Présentation de l'avis rendu sur le projet de bassin d'orage à Vaudry Fontaine
- Présentation de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Le diaporama présenté en séance est joint au présent compte-rendu.

1. Validation du compte-rendu de la Commission Locale de l'Eau du 30 mai 2017

Le compte-rendu a été envoyé par mail le 21 juin 2017 et n'a fait l'objet d'aucune remarque. **Il est adopté.**

2. Présentation du rapport d'activité annuel 2017 de la CLE

Conformément à l'article R212-34 du Code de l'Environnement, la CLE établit un rapport annuel sur ses travaux, orientations, résultats et perspectives. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au Préfet du Pas-de-Calais, au Préfet coordonnateur de bassin et au Comité de bassin Artois-Picardie.

L'animatrice du SAGE travaille actuellement sur deux projets avec le lycée agricole et l'université d'Artois pour compléter le volet tourisme et loisirs du SAGE et faire une étude historique sur le territoire. Mme MERLIER LEQUETTE demande comment se passent ces partenariats.

Mme BERNARDEAU répond que les élèves du lycée agricole étant en première année d'études, ils ont besoin d'être très cadrés et accompagnés de près. En ce qui concerne l'étude historique, les étudiants sont en master 1 (c'est-à-dire bac +4), et sont beaucoup plus autonomes. Ils ont fait part de propositions intéressantes pour valoriser l'étude.

Mme MERLIER LEQUETTE souligne une erreur sur les contributions des EPCI dans le budget. Ce point a été rectifié dans le diaporama et dans le rapport d'activité, remis en pièce jointe.

M. de GUILLEBON de RESNES demande combien va coûter le recensement des zones humides. Mme BERNARDEAU répond qu'elle compte s'appuyer sur l'expérience des territoires voisins qui sont en train de lancer des études similaires pour estimer le montant de cette étude.

Mme MERLIER LEQUETTE demande quelle sera la méthodologie employée pour cette étude.

M. JEDELE répond que la réglementation¹ identifie deux critères pour décrire une zone humide : la présence d'une végétation hygrophile et de sols hydromorphes. En général, les SAGE ne se basent que sur le critère floristique pour faire l'inventaire des zones humides de leur territoire, la vérification de l'hydromorphie des sols étant extrêmement coûteuse à une si grande échelle.

M. PREVOST ajoute que l'objectif de ce recensement est d'identifier les zones humides prioritaires à protéger ou restaurer, ainsi que les zones humides compatibles avec le maintien d'une agriculture viable. L'inventaire n'a donc pas besoin d'être exhaustif.

Le rapport d'activité est adopté à l'unanimité.

3. Point d'avancement sur l'étude hydraulique et sédimentaire

M. GEORGET souligne que même si l'assèchement des marais dans les années 30, avec la création de fossés, a permis de diminuer le risque d'inondations sur la Scarpe canalisée, les élus restent inquiets.

M. SPAS répond que les différents présidents de SAGE ont conscience de la nécessité d'une solidarité amont-aval entre territoires. Les présidents des SAGE appartenant au bassin versant de l'Escaut se réunissent d'ailleurs régulièrement pour travailler sur ce sujet.

4. Présentation et validation du cahier des charges de l'étude relative à l'élaboration du SAGE

¹ Arrêté du 24 juin 2008 précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement

La présentation du cahier des charges n'amène pas de remarques.

Il est validé à l'unanimité.

5. Présentation de l'avis rendu sur le projet de bassin d'orage à Vaudry Fontaine

M. MANO indique que ce projet a la particularité d'être situé dans un site classé, ce qui a compliqué le dossier. En particulier, l'ensemble des équipements a dû être enterré.

M. LACROIX demande quelle est la durée de vie de ce type d'ouvrage. Mme LEFEVRE répond qu'elle est d'une trentaine d'années.

6. Présentation de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Cette présentation n'amène pas de remarques.



Commission Locale de l'Eau

Le 19 février 2018

Adoption du compte-rendu de la réunion de CLE du 30 mai 2017

Envoyé par mail le 21 juin 2017

Ordre du jour

- 1 Présentation et adoption du rapport d'activité
- 2 Etude hydraulique et sédimentaire : point d'avancement
- 3 Elaboration du SAGE : présentation et validation du cahier des charges de l'étude
- 4 Présentation de l'avis rendu sur le projet de bassin d'orage à Vaudry Fontaine
- 5 Présentation de la Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

3



1

Présentation du rapport d'activité de la CLE 2017-2018

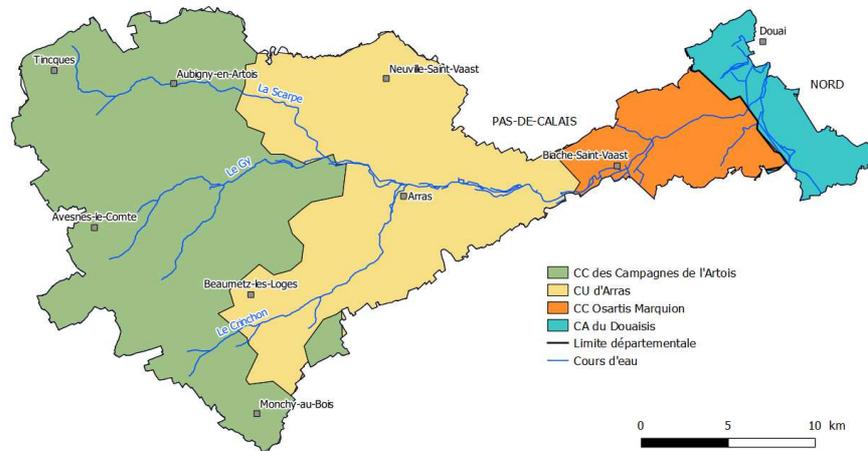
4



Bilan 2017

5

Réforme territoriale



6

Elaboration du SAGE

- Validation du diagnostic le 30 mai 2017
- Ecriture du cahier des charges pour l'élaboration du SAGE depuis le scénario tendanciel jusqu'à l'approbation
- Sollicitation de l'autorité environnementale sur la note de cadrage de l'évaluation environnementale



MRAe

Mission régionale d'autorité environnementale
Région Hauts-de-France

7

Etude hydraulique et sédimentaire

Lancement de la consultation et analyse des offres au 1^{er} semestre



Lot 1 (volet hydraulique) : Setec Hydratec
- Etat initial achevé



Lot 2 (volet sédimentaire) : Groupement BRGM – LIOSE

- Station de mesure des MES et débits installée à Maroeuil en décembre pour un an

Cette étude alimentera le volet risques du SAGE

8

Recensement et diagnostic des activités de tourisme liées à l'eau et aux milieux aquatiques

En partenariat avec le BTS GPN (gestion et protection de la nature) du lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines

- Ecriture du cahier des charges
- Présentation du projet aux élèves
- Animation de 2 ateliers de travail

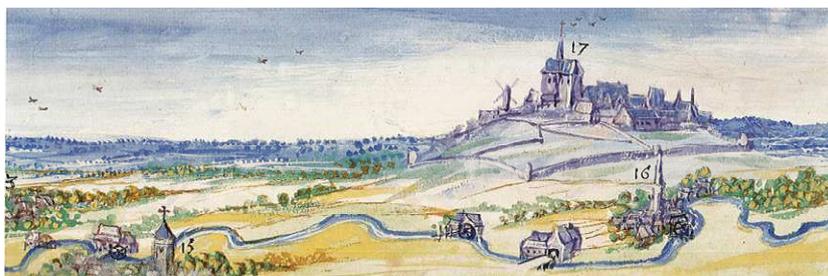


9

Etude historique

En partenariat avec l'université d'Artois

- Ecriture du cahier des charges
- Présentation du projet aux étudiants



10

Les actions de communication et d'information

- Publication des lettres d'information n° 3 et 4



- Envoi du diagnostic à l'ensemble des communes, membres de la CLE et des commissions thématiques

11

Les actions de communication

- Refonte de la page internet du SAGE

Accueil » Grands projets » SAGE Scarpe amont

SAGE Scarpe amont

Le mot du Président

La protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques est une préoccupation importante pour notre territoire comme dans le monde entier. Elle constitue un enjeu crucial face aux phénomènes de changement climatique qui impactent déjà les activités humaines.

La qualité, la répartition et la disponibilité de l'eau détermineront l'aménagement et l'économie de nos territoires, et réciproquement, d'où les responsabilités de chacun.

Grand Arras 2030
 Projet de transition énergétique
 Projets de renouvellement urbain
 Contrat de ville
 Contrat local de santé
 Rapport développement durable
 Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine
SAGE Scarpe amont
 Bus et citadine
 Louer un Véloélect
 Calendrier des déchets
 SOS Voirie
 Offres d'emploi
 Demande de logement social
 Eau
 Numéros utiles
 CUA Map
 Enquête publique -
 Assainissement - Boues

12

Les réunions de la CLE et du bureau

CLE du 24 janvier 2017

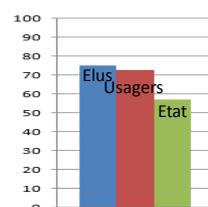
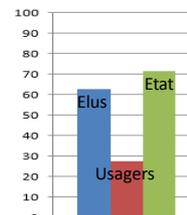
- Validation de la cartographie des cours d'eau
- Présentation et adoption du rapport d'activité annuel 2016
- Présentation de la loi Biodiversité

CLE du 30 mai 2017

- Election du bureau
- Présentation et validation du diagnostic du SAGE
- Illustration du diagnostic : la Scarpe, à la croisée des enjeux
- Présentation des dossiers reçus pour avis de la CLE
 - VNF : plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage et d'entretien - Canal de la Haute-Deûle, dérivation de la Scarpe, Scarpe moyenne
 - PLU de Goeulzin
 - SAGE de la Sensée

Bureau du 27 avril 2017

- Avis sur le diagnostic du SAGE
- Etude hydraulique et sédimentaire : présentation des attributaires
- Présentation des dossiers reçus pour avis de la CLE



13

Les réunions des commissions thématiques

- Concertation : pas de réunions en 2018
- Journée inter-commissions le 10 novembre 2017



Les problématiques hydrauliques et sédimentaires

De la parcelle à la rivière

- Erosion – transport – dépôt : comment ça marche ?
- Les enjeux du bassin versant de la Scarpe amont

Du réseau de mesure à l'ordinateur

- Modélisation : comment ça marche ?
- Retour sur deux études hydrauliques

D'une meilleure compréhension des phénomènes au passage à l'action

- Les problématiques du bassin versant
- Les attendus de l'étude

Visite du chantier du bassin d'orage de Sainte Catherine

14

Journée inter-commissions

Invitations :

- CLE
- Commissions thématiques
- 86 Communes
- 4 EPCI

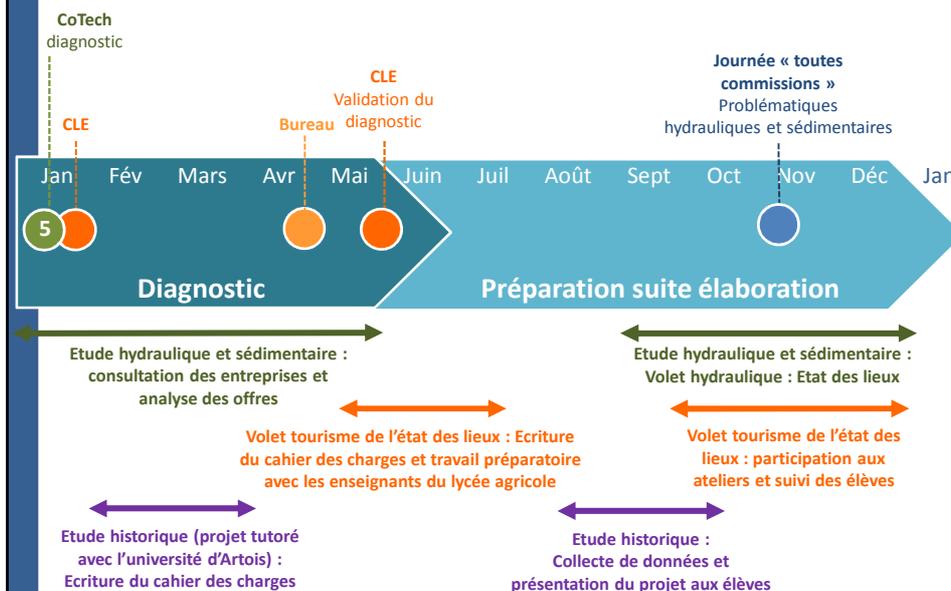


52 participants :

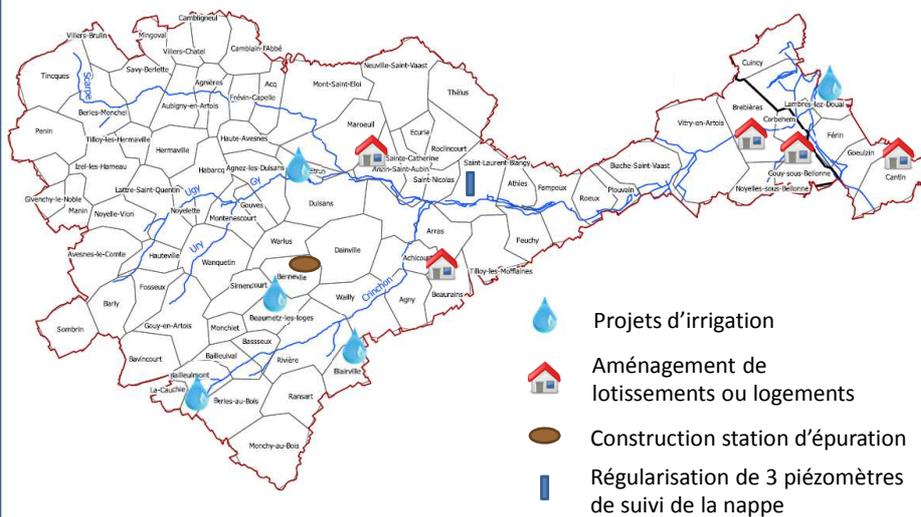
- 30 élus
- 17 techniciens et représentants des acteurs économiques
- 5 membres d'associations

15

Bilan 2017



Dossiers reçus pour information de la CLE



17

Dossiers reçus pour avis de la CLE

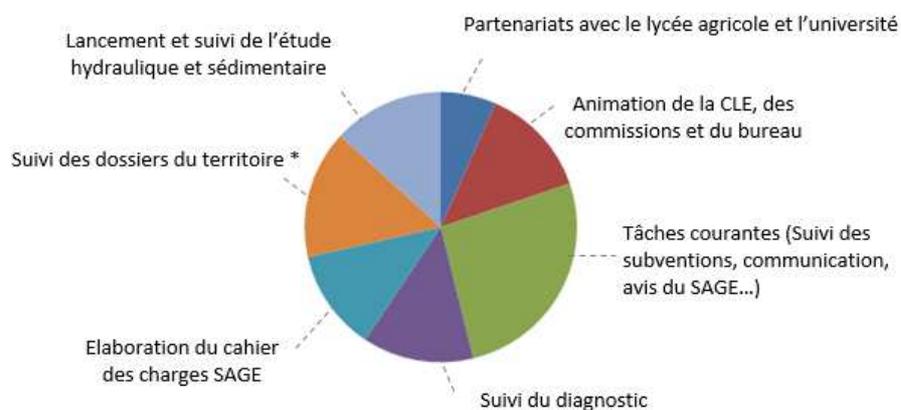
Structure	Date	Objet	Avis
VNF	05/01/2017	Plan de gestion pluriannuel des opérations de dragage et d'entretien – canal de la haute Deûle, dérivation de la Scarpe, Scarpe moyenne	✓
Commune de Goelzin	17/01/2017	Plan local d'urbanisme (PLU) de Goelzin	✓
Institution Sensée	20/01/2017	Projet de SAGE Sensée	✓
Communauté urbaine d'Arras	07/12/2017	Aménagement d'un bassin d'orage au site Vaudry-Fontaine sur la commune de Saint-Laurent-Blangy	✓

Dossiers reçus dans le cadre d'un porter à connaissance

Structure	Date	Objet
Etienne PIOTR, Président du golf éducatif du marais de Goelzin	10/01/2016	Arrêté de DUP relatif au captage d'eau potable du captage F1 de Noyelles-sous-Bellone situé sur la commune de Noyelles-sous-Bellone.

18

Répartition de l'activité de l'animatrice



* Suivi de la révision des trois SCoT du territoire, suivi des captages prioritaires, coordination inter-SAGE, suivi de la concertation sur les problématiques érosion

19

Budget

Budget	2013		2014		2015		2016		2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI										
Salaires										
Animatrice (1 ETP, net)	35 868,50	0,00	33 047,16	23 620,00	24 466,95	17 207,32	44 408,50	0,00	45 033,67	39 077,00
Etudes										
Elaboration du SAGE (site des lieux)	0,00	0,00	104 637,12	0,00	0,00	0,00	0,00	13 367,50		22 279,00
Etude hydraulique et sédimentaire									234 359,00	
Contribution des EPCI										
Communauté d'Agglomération du Douaisis	9 339,50		9 339,50		9 339,50		9 318,00			9 318,00
Communauté de Communes de l'Artois	5 522,00		5 522,00		5 522,00		5 579,50			5 579,50
Communauté de Communes la Porte des Vallées	5 535,50		5 535,50		5 535,50		5 490,00			5 490,00
Communauté de Communes Oisins-Marquion	9 771,50		9 771,50		9 771,50		10 067,50			9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de Valenciennes	48 386,00		48 386,00		48 386,00		48 567,00			10 705,50
Communauté urbaine d'Arras	0,00		0,00		0,00		0,00			50 308,50
sous-total	0,00	0,00	78 554,50	0,00	78 554,50	0,00	78 962,00	0,00	78 962,00	79 663,00
TOTAL EPCI	35 868,50	0,00	137 684,28	102 074,50	24 486,95	95 761,82	44 408,50	92 329,50	269 392,69	141 019,00
Excédent ou déficit annuel	42 685,58		-35 650,78		71 304,87		47 621,00		-128 373,69	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 (1)	42 685,58		7 075,80		78 380,67		126 301,67		-2 072,02	
Postes financés par la CUA, structure porteuse										
Salaires										
Secrétaire (estim)	8 000,00		8 000,00		8 000,00		3 500,00		1 750,00	
Directeur (estim)	3 700,00		4 300,00		4 700,00		9 400,00		9 400,00	
sous-total	11 700,00	0,00	12 300,00	0,00	12 700,00	0,00	12 900,00	0,00	11 150,00	0,00
Fonctionnement										
Matériel informatique (net)	2 623,10		0,00		0,00		0,00		904,00	
Modèle (net)	1 418,84		0,00		0,00		0,00		0,00	
Frais de mission (net)	381,14		533,39		32,10		138,72		316,92	
Gaz (net)	62,28		37,54		24,08		42,14		42,11	
Electricité (net)	244,19		200,35		127,50		222,82		222,94	
Telephone (net)	105,14		36,07		23,34		40,81		40,81	
Eau (net)	500,00		2,27		14,40		2,52		2,25	
Fournitures (hors à compter de 2014)	500,00		55,00		55,00		55,00		55,00	
Topographie (estim)	1 000,00		1 000,00		1 500,00		1 500,00		1 500,00	
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 200,00		1 224,05		1 246,48		1 273,45		600,00	
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	600,00		612,00		624,24		636,72		600,00	
Déplacements en taxi					1 363,60				505,22	
Bus (net)			320,00		235,00		0,00		1 075,00	
Tous Commission (salle et repas)					1 363,60				1 009,20	
Lettre d'information	0,00		0,00		0,00		982,80		0,00	
sous-total	8 157,64	0,00	4 021,62	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07	0,00	6 874,72	4 449,29
TOTAL Structure porteuse	19 857,64	0,00	16 321,62	3 500,00	17 914,78	0,00	17 795,07	0,00	18 024,72	4 449,29
Excédent ou déficit annuel	-19 857,64		-12 821,52		-17 914,78		-17 795,07		-13 575,43	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 (2)	-19 857,64		-32 679,16		-80 593,94		-88 389,00		-81 964,43	
Au global pour la Commission Locale de l'Eau										
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 (1+2)	22 827,94		-25 603,36		27 756,73		57 912,67		-64 026,45	

20

Budget

Budget	2013		2014		2015		2016		2017	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI										
Salaires										
Animateur (1 ETP, réel)	35 868,92	0,00	33 047,16	23 520,00	24 456,95	17 207,32	44 408,50	0,00	45 033,67	39 077,00
Etudes										
Elaboration du SAGE (état des lieux) Etude hydraulique et sédimentaire	0,00	0,00	104 637,12	0,00	0,00	0,00	0,00	13 367,50	224 359,02	22 279,00
Contribution des EPCI										
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 339,50		9 339,50		9 339,50		9 318,00		9 318,00
Communauté de Communes de l'Atrébatie		5 522,00		5 522,00		5 522,00		5 579,50		
Communauté de Communes La Porte des Vallées		5 535,50		5 535,50		5 535,50		5 440,00		
Communauté de Communes Osartis-Maroquin		9 771,50		9 771,50		9 771,50		10 067,50		9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois										10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		48 386,00		48 386,00		48 386,00		48 557,00		50 308,50
sous-total	0,00	78 554,50	0,00	78 554,50	0,00	78 554,50	0,00	78 962,00	0,00	79 663,00
TOTAL EPCI	35 868,92	78 554,50	137 684,28	102 074,50	24 456,95	95 761,82	44 408,50	92 329,50	269 392,69	141 019,00
Excédent ou déficit annuel	42 685,58		-35 609,78		71 304,87		47 921,00		-128 373,69	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]	42 685,58		7 075,80		78 380,67		126 301,67		-2 072,02	

21

Budget

Postes financés par la CUA, structure porteuse										
Salaires										
Secrétaire (estim)	8 000,00		8 000,00		8 000,00		3 500,00		1 750,00	
Directeur (estim)	3 700,00		4 300,00		4 700,00		9 400,00		9 400,00	
sous-total	11 700,00	0,00	12 300,00	0,00	12 700,00	0,00	12 900,00	0,00	11 150,00	0,00
Fonctionnement										
Matériel informatique (réel)	2 623,10		0,00		0,00		0,00			904,00
Mobilier (réel)	1 418,84		0,00		0,00		0,00			0,00
Frais de mission (réel)	381,15		533,39		32,10		138,72			316,92
Gaz (réel)	85,22		37,84		24,08		42,11			42,11
Electricité (réel)	244,19		200,35		127,50		222,94			222,94
Téléphonie (réel)	105,14		36,67		23,34		40,81			40,81
Eau (réel)			2,27		1,44		2,52			2,52
Fournitures (forfait à compter de 2014)	500,00		55,00		55,00		55,00			55,00
Reprographie (estim)	1 000,00		1 000,00		1 500,00		1 500,00			1 500,00
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 200,00		1 224,00		1 248,48		1 273,45			600,00
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	600,00		612,00		624,24		636,72			600,00
Déplacements en train					235,00					506,22
Bus (réel)			320,00		1 343,60		0,00			
Toute Commission (salle et repas)					0,00		982,80			1 075,00
Lettre d'information	0,00		0,00		0,00		982,80			1 009,20
sous-total	8 157,64	0,00	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96	4 895,07	0,00	6 874,72	4 449,29
TOTAL Structure porteuse	19 857,64	0,00	16 321,52	3 500,00	17 914,78	0,00	17 795,07	0,00	18 024,72	4 449,29
Excédent ou déficit annuel	-19 857,64		-12 821,52		-17 914,78		-17 795,07		-13 875,43	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-19 857,64		-32 679,16		-50 593,94		-68 389,00		-81 964,43	

22

Budget

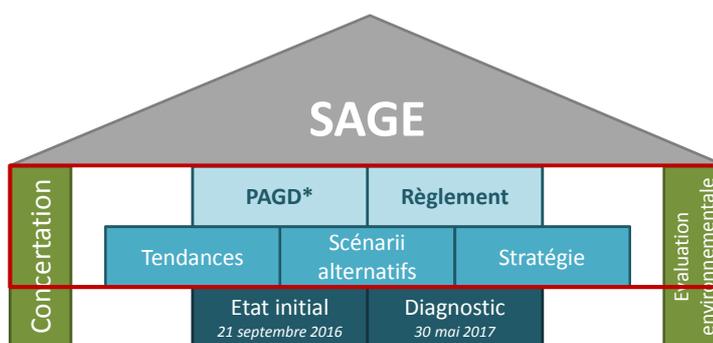
Au global pour la Commission Locale de l'Eau						
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]	22 827,94	-25 603,36	27 786,73	57 912,67	-84 036,45	
Postes financés par la CUA, structure porteuse						
Salaires						
Secrétaire (estim)	8 000,00	8 000,00	8 000,00	3 500,00	1 750,00	
Directeur (estim)	3 700,00	4 300,00	4 700,00	9 400,00	9 400,00	
sous-total	11 700,00	0,00	12 300,00	0,00	12 900,00	0,00
Fonctionnement						
Matériel informatique (réel)	2 623,10	0,00	0,00	0,00	904,00	
Mobilier (réel)	1 418,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
Frais de mission (réel)	381,15	533,39	32,10	138,72	316,92	
Gaz (réel)	85,22	37,84	24,08	42,11	42,11	
Electricité (réel)	244,19	200,35	127,50	222,94	222,94	
Téléphone (réel)	105,14	36,67	23,34	40,81	40,81	
Eau (réel)		2,27	1,44	2,52	2,52	
Fournitures (forfait à compter de 2014)	500,00	55,00	55,00	55,00	55,00	
Reprographie (estim)	1 000,00	1 000,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00	
Véhicule Carburant (estim sur frais réel garage 2012)	1 200,00	1 224,00	1 248,48	1 273,45	600,00	
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	600,00	612,00	624,24	636,72	600,00	
Déplacements en train					506,22	
Bus (réel)		320,00	235,00		0,00	
Toute Commission (salle et repas)			1 343,60		1 075,00	
Lettre d'information	0,00	0,00		982,80	1 009,20	
sous-total	8 157,64	0,00	4 021,52	3 500,00	5 214,78	1 001,96
TOTAL Structure porteuse	19 857,64	0,00	16 321,52	3 500,00	17 914,78	0,00
Excédent ou déficit annuel	-19 857,64	-12 821,52	-17 914,78	-17 795,07	-13 575,43	
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]	-19 857,64	-32 679,16	-50 593,94	-68 389,00	-81 964,43	

23

Perspectives 2018

24

Elaboration du SAGE



25 * PAGD : Plan d'aménagement et de gestion durable

Elaboration du SAGE

- lancement du marché : fin février



- Analyse des offres : avril

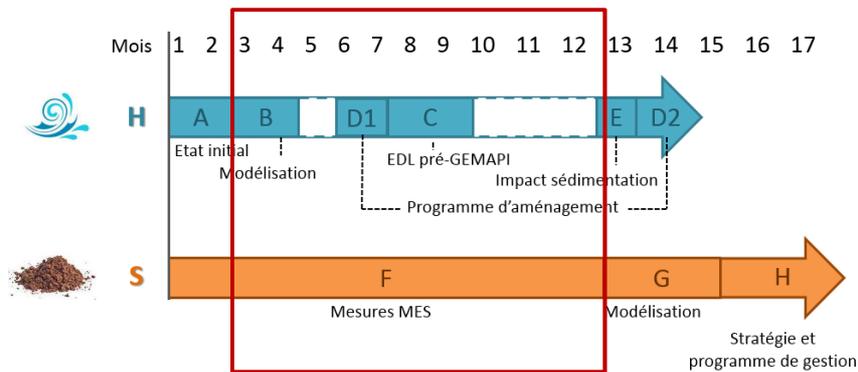


- Démarrage : automne 2018



26

Etude hydraulique et sédimentaire



27

Etude historique

En partenariat avec l'université d'Artois

- Analyse bibliographique et documentaire
- Entretiens avec historiens, techniciens, élus, riverains...
- Plan de communication : propositions chiffrées, calendrier, etc.

→ Choix de la solution retenue en CLE pour une mise en œuvre en 2019



28

Recensement et diagnostic des activités de tourisme liées à l'eau et aux milieux aquatiques

En partenariat avec le BTS GPN (gestion et protection de la nature) du lycée agricole de Tilloy-les-Mofflaines

- Entretiens avec les acteurs du territoire : février 2018
- Synthèse et propositions : avril 2018



29

Recensement des zones humides

Pourquoi ?

Disposition A-9.4 du SDAGE

Les SAGE doivent identifier :

- les zones où des actions de restauration/réhabilitation sont nécessaires ;
- des zones dont la qualité sur le plan fonctionnel et de la biodiversité est remarquable et pour lesquelles des actions particulières de préservation doivent être menées ;
- les zones qui permettent le maintien et le développement d'une agriculture viable et économiquement intégrée dans les territoires et la préservation des zones humides et de leurs fonctionnalités.

Peu de zones humides sur le territoire du SAGE

Nombreux services rendus par ces milieux

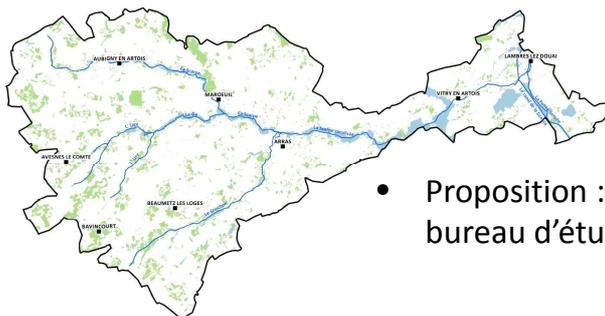


30

Recensement des zones humides

Comment ?

- A partir de la pré-localisation de l'état des lieux



- Proposition : faire appel à un bureau d'étude spécialisé

- Calendrier : écriture du cahier des charges au second trimestre 2018



31

Communication

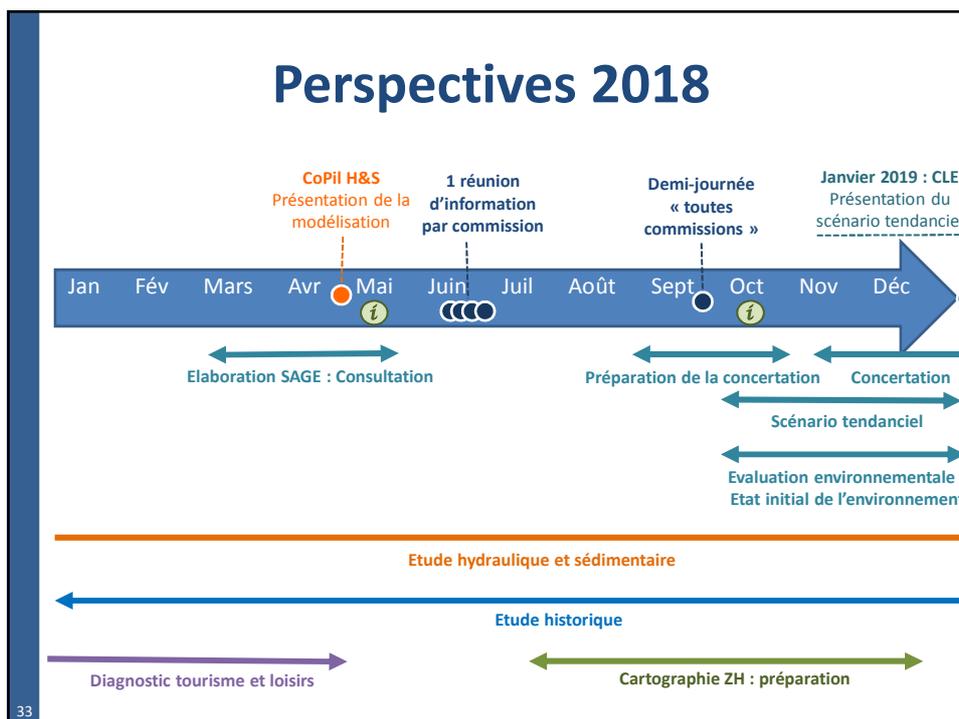
- Publication de 2 lettres d'information
→ Nouvelle architecture

- Un édito
- Un dossier technique
- La rubrique « regard sur... »
- Des actualités
- **Des suggestions ?**

- Sensibilisation : une demi-journée inter-commissions



32



Budget

Dépenses prévisionnelles :

- Elaboration du SAGE : 300 000 €

Budget	2017		Prévisions 2018	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Postes financés par les EPCI				
Salaires				
Animateur (1 ETP, réel)	45 033,67	39 077,00	48 000,00	28 000,00
Etudes				
Elaboration du SAGE (état des lieux)		22 279,00	300 000,00	33 302,30
Etude hydraulique et sédimentaire	224 359,02			95 232,97
Contribution des EPCI				
Communauté d'agglomération du Douaisis		9 316,00		9 316,00
Communauté de Communes de l'Artois				
Communauté de Communes La Porte des Vallées				
Communauté de Communes Océris-Maraquais		9 331,50		9 331,50
Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois		10 705,00		10 705,00
Communauté urbaine d'Arras		50 308,50		50 308,50
sous-total	0,00	68 959,00	0,00	68 959,00
TOTAL EPCI	269 392,69	130 314,00	348 000,00	225 493,27
Excédent ou déficit annuel		-139 078,69		-122 506,73
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1]		-12 777,02		-135 283,75
Postes financés par la CUA, structure porteuse				
Salaires				
Secrétaire (estim)	1 750,00		3 700,00	
Directeur (estim)	9 400,00		5 000,00	
sous-total	11 150,00	0,00	8 700,00	0,00
Fonctionnement				
Matériel informatique (réel)	904,00			0,00
Matériel (réel)	0,00			0,00
Frais de mission (réel)	316,92			200,00
Gaz (réel)	42,11			42,11
Electricité (réel)	222,94			222,94
Téléphonie (réel)	40,81			40,81
Eau (réel)	2,52			2,52
Fournitures (fourni à compter de 2014)	56,00			56,00
Reprographie (estim)	1 500,00			1 500,00
Véhicule Cadourant (estim sur frais réel garage 2012)	600,00			600,00
Véhicule Entretien (estim sur frais réel garage 2012)	600,00			600,00
Déplacements en train	506,22			250,00
Bus (réel)				500,00
Toute Commission (salle et repas)	1 075,00			1 000,00
Lettre d'information	1 009,20			1 000,00
sous-total	6 874,72	4 449,29	6 813,37	3 000,00
TOTAL Structure porteuse	18 024,72	4 449,29	14 713,37	3 000,00
Excédent ou déficit annuel		-13 576,43		-11 713,37
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [2]		-81 964,43		-93 677,80
Au global pour la Commission Locale de l'Eau				
Excédent ou déficit cumulé depuis 2013 [1+2]		-94 741,45		-228 961,55

34

2

Etude hydraulique et sédimentaire - Point d'avancement



Volet hydraulique Etape A : Etat initial

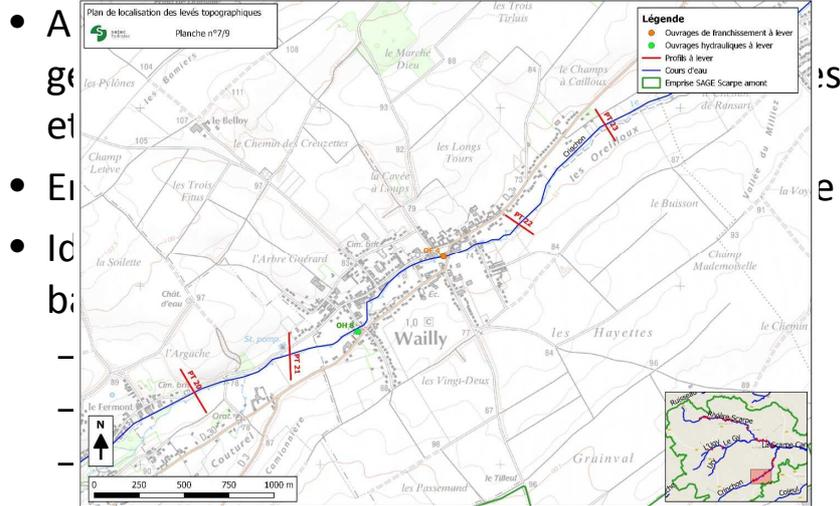


- Analyse des données topographiques, géométriques et hydrauliques
- Enquête sur l'état initial de la rivière



36

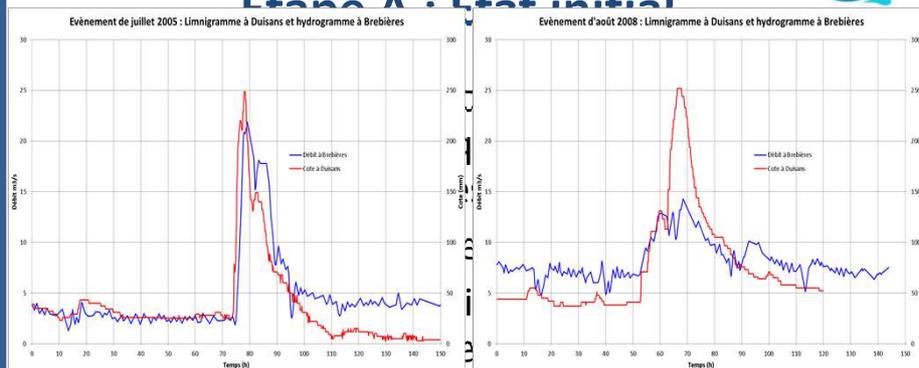
Volet hydraulique Etape A : Etat initial



- A
- g
- e
- E
- l
- b

37

Volet hydraulique Etape A : Etat initial



- Identification des événements qui serviront de base pour le calage du modèle
→ 2005 et 2008

38

Volet sédimentaire

- Installation de la station de mesure en continu des débits et matières en suspension
- Sur la Scarpe, à Maroeuil
- Décembre 2017
- Pour 1 an

39

3

Elaboration du SAGE et animation de la concertation - Présentation du cahier des charges



Lot 1 : Ecriture du SAGE et accompagnement juridique

Ecriture
SAGE (lot 1)



Accompagnement juridique :

Accompagnement
juridique (lot 1)

- Analyse juridique des documents. Vérifier que :
 - le SAGE ne crée pas de normes juridiques
 - les objectifs généraux du SAGE sont suffisamment explicites
 - les prescriptions du PADG sont bien opposables aux acteurs visés, que les recommandations ne le sont pas
 - les prescriptions du PAGD et les règles peuvent se traduire dans les textes de norme juridique inférieure et dans les décisions administratives
- Cohérence entre PAGD et règlement
- Conformité des documents avec les textes de norme supérieure
- Compatibilité des documents avec le SDAGE Artois Picardie

41

Lot 2 : évaluation environnementale

Ecriture
SAGE (lot 1)



Evaluation
environnementale
(lot 2)



Accompagnement
juridique (lot 1)

Accompagnement

- Obligatoire (ordonnance n°2004-489 du 3 juin 2004)
- Répertoire les enjeux environnementaux du territoire
- Vérifie que les orientations envisagées dans le SAGE ne leur portent pas atteinte

42

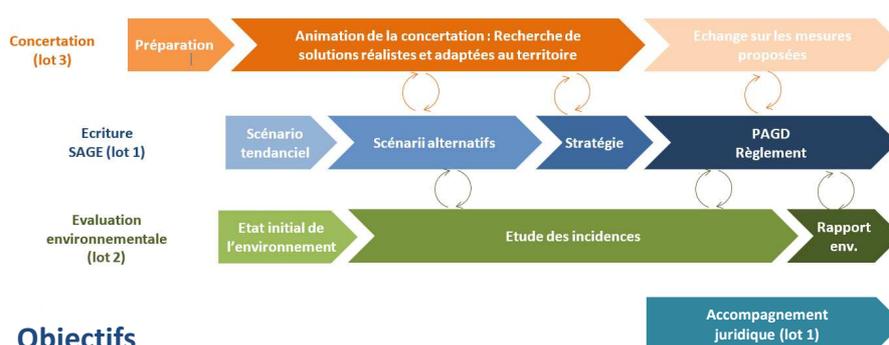
Lot 2 : évaluation environnementale

Contenu du rapport environnemental

- Résumé des objectifs et du contenu du projet de SAGE
- Analyse de l'état initial de l'environnement
- Analyse des effets notables probables de la mise en œuvre du SAGE sur l'environnement et incidences Natura 2000
- Exposé des motifs justifiant le projet au regard des objectifs environnementaux et des alternatives
- Solutions de substitution, mesures correctrices et compensatoires
- Mesures de suivi des effets de la mise en œuvre du SAGE
- Description de la manière dont l'évaluation a été effectuée
- Résumé non technique

43

Lot 3 : concertation



Objectifs

- Identifier et comprendre les freins et leviers pour chaque acteur
- Partager et comprendre les besoins et les contraintes des autres
- Adopter une vision commune
- Faire émerger un plan d'actions réalistes et adapté aux enjeux du territoire

44

Calendrier prévisionnel : 28 mois

Prestations	Mois																												
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	
Déroulement de la mission																													
Scénario tendanciel																													
Scénario alternatif																													
Stratégie																													
RACD / Règlement																													
Prise en compte des remarques de la concertation																													
Lot 1																													
Lot 2																													
Lot 3																													
Relations																													
Contrat technique																													
Bureau de la CCE																													
CCE																													
Temps de concertation (lot 3)																													
Commissions thématiques (lots 1+2)																													
Comités de rédaction (lot 3)																													
Coordination lots 2 et 3																													
Coordination lots 1 et 3																													

- Lancement du marché : Fin février 2018
- Démarrage prévisionnel : Automne 2018

45

4

Présentation de l'avis rendu sur le projet de bassin d'orage de Vaudry-Fontaine

46

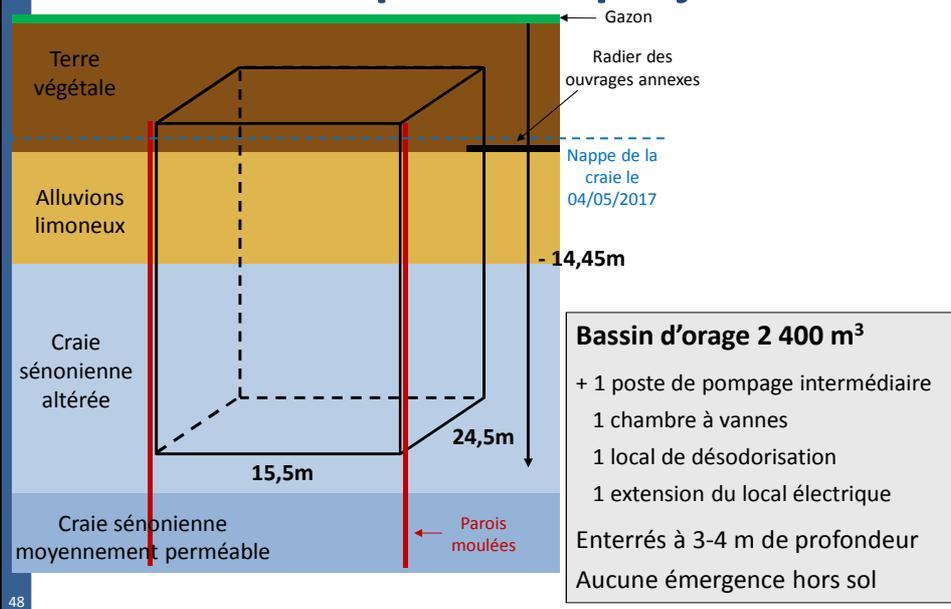


Description du projet

- Pétitionnaire : 
- Maître d'œuvre : 
- Objectifs : Stocker temporairement une partie des eaux unitaires pour :
 - Limiter le nombre de surverses du déversoir d'orage vers la Scarpe
 - Permettre un isolement du futur poste de relevage pour faciliter son entretien

47

Description du projet



48

Pour exemple : chantier du bassin d'orage de Sainte Catherine



49

Impacts en phase d'exploitation

- Diminution des déversements à la Scarpe en phase d'exploitation → Impact positif sur la qualité des eaux superficielles 
- Bassin et collecteurs étanches → Pas d'impact sur la qualité des eaux souterraines 

50

Impacts en phase de travaux

- Projet situé à l'extrême amont de la ZNIEFF « Vallée de la Scarpe entre Arras et Vitry-en-Artois » → impact très limité 
- Projet hors zone humide 
- Risques de pollutions accidentelles faibles 

51

Impacts en phase de travaux

Rabattement de la nappe indispensable à la réalisation des travaux

- Débit de rabattement : < 5 m³/h
- Durée prévisionnelle des travaux : 6 mois
- Evacuation des eaux : dans la Scarpe, via la canalisation d'eaux pluviales

Impact :

- -20 à 25 cm au niveau de la source Richebé
- Pas d'impact sur le niveau de la Scarpe



Suivi hebdomadaire durant les phases de chantier.



52

Conclusion

- Un projet qui améliorera à terme la qualité des eaux de la Scarpe en limitant les déversements
- Des mesures prises pour limiter les risques de pollution des eaux superficielles et souterraines durant la phase chantier
- Un point de vigilance à avoir sur l'impact pour la faune aquatique de la baisse du niveau de la source Richebé durant les travaux



53

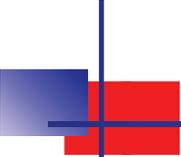
5

Présentation de la SOCLE : Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau

Par la DREAL Hauts-de-France

54





Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau du bassin Artois-Picardie

Commission locale de l'eau Scarpe Amont

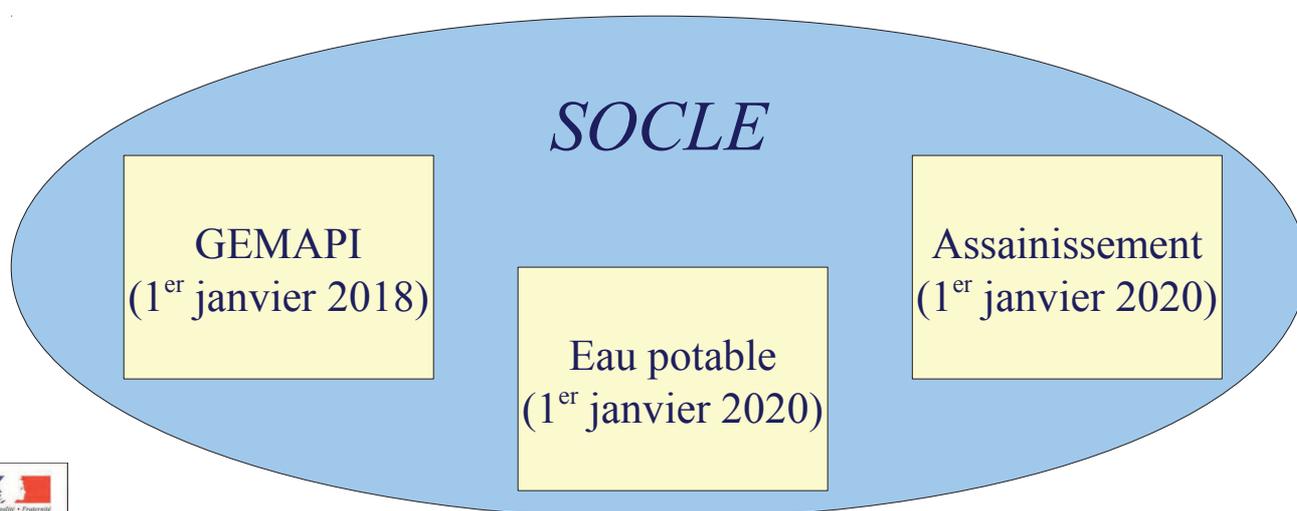
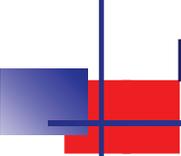


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

19 février 2018

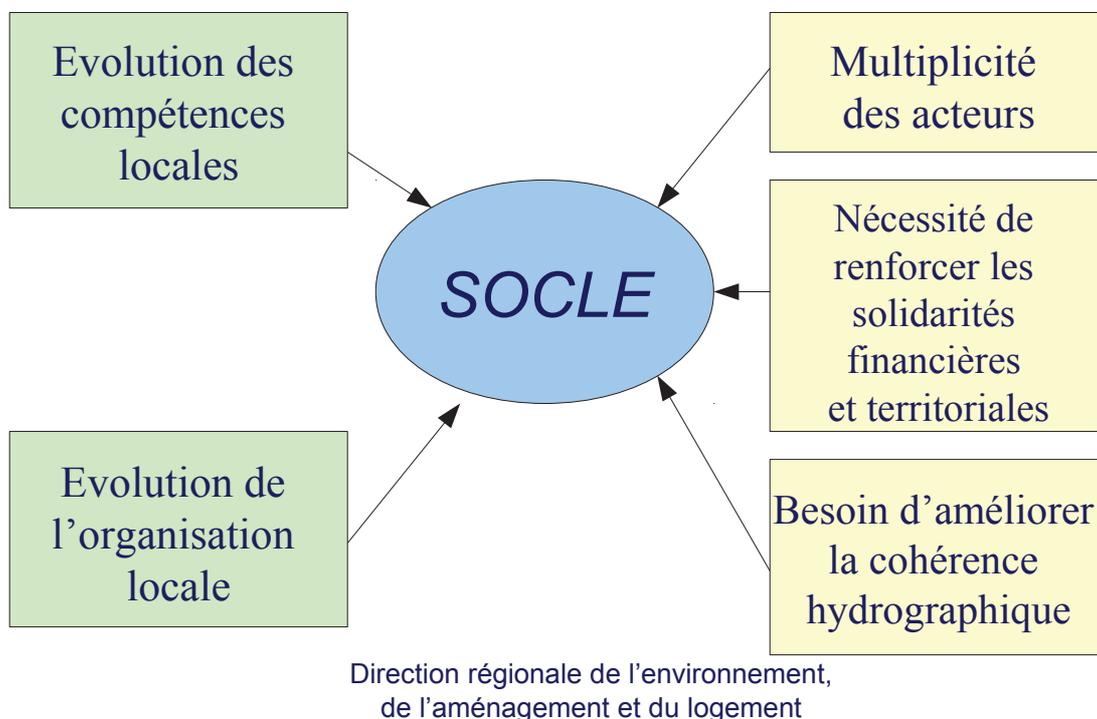
Une SOCLE : Quoi ?

La note du 7 novembre 2016



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Une SOCLE : Pourquoi ?



Une SOCLE : Quoi ?



- Document stratégique, non prescriptif, d'aide à la décision
- Comprenant :
 - Un état des lieux
 - Des orientations
 - Des annexes
- Une approche intégrée, globale sur le territoire des différentes composantes des compétences de l'eau
- Approuvée par le PCB le 22/12/2017



Une SOCLE : Quoi ?



Un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau ;

- référentiel de services de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement
- travaux réalisés dans le cadre des schémas départementaux de coopération intercommunale
- travaux dans le cadre de la mission d'appui technique de bassin (GEMAPI).



L'état des lieux réalisé pour la première SOCLE n'a pas vocation à être exhaustif

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

Une SOCLE : Quoi ?



Des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités sur les territoires à enjeux au vu d'une évaluation de la cohérence des périmètres et de l'exercice des compétences des groupements existants.

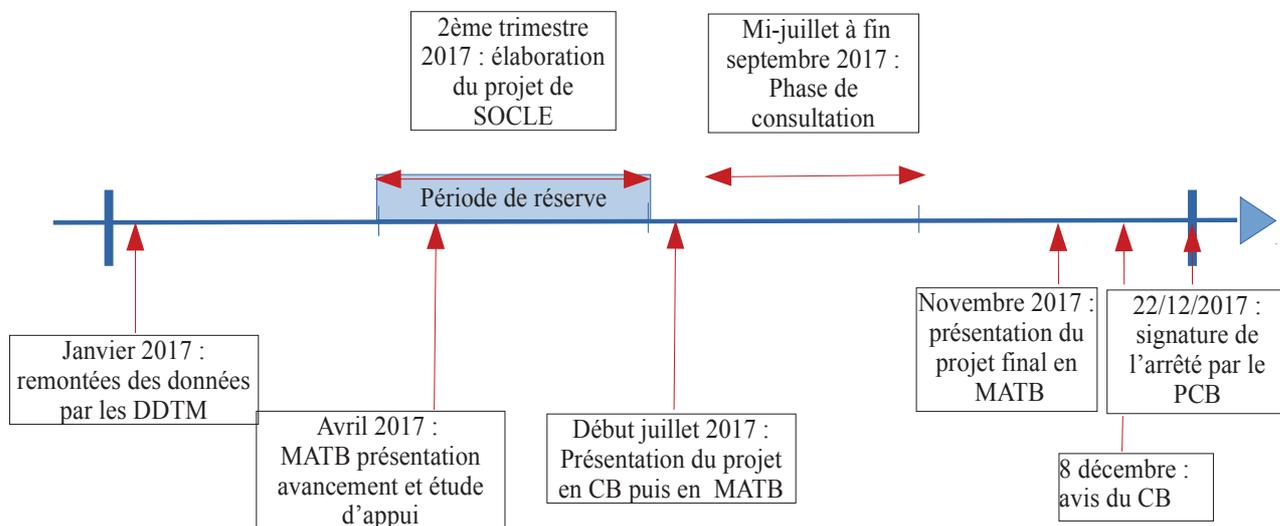
Première élaboration de la SOCLE axée sur :

- la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) ;
- les compétences en matière d'eau potable et d'assainissement.



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La SOCLE : Le calendrier



Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

La SOCLE : état des lieux

- ✓ Projet basé sur les compétences inscrites dans les statuts des structures publiques et/ou exercées par ces structures. (informations disponibles au 10 avril 2017 sur les compétences exercées au 1er janvier 2017).

==> *projet complété dans ce cadre avec les remarques reçues*

- ✓ Autres remarques, demandes de correction, ajout de précision (texte et cartographie).

==> *projet complété avec les remarques reçues*

- ✓ Certaines contributions reprennent leur ou les intentions de structuration sur leur territoire en les commentant.

==> *ce n'est pas l'objet de la SOCLE d'approuver ou arbitrer les intentions de structuration sur un territoire*

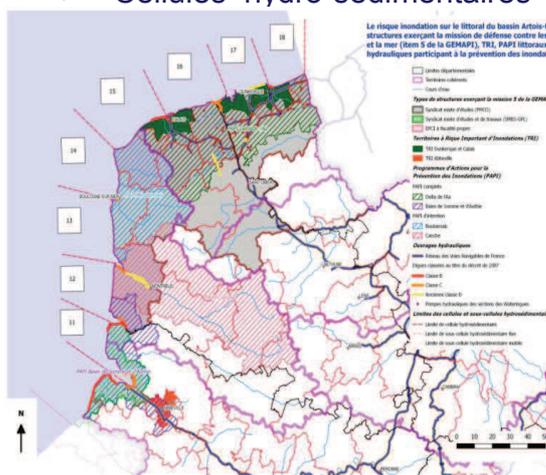


Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement

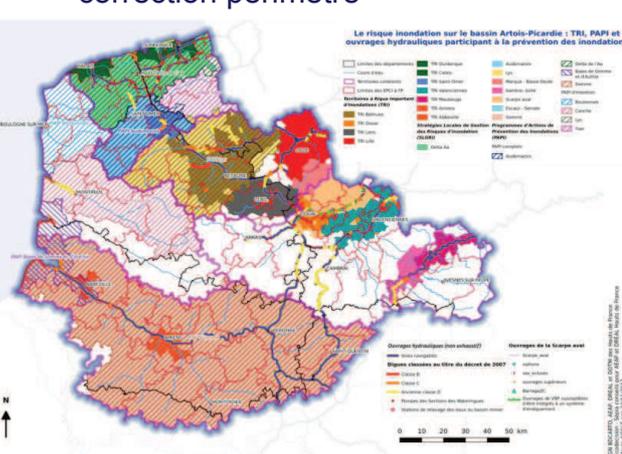
La SOCLE : état des lieux

Illustrations :

✓ Cellules hydro-sédimentaires



correction périmètre



La SOCLE : orientations

✓ Peu de remarques sur les orientations elles-mêmes :

==> reprendre quelques formulations pour les rendre plus explicites ou plus prégnantes

- Réaffirmer le rôle indicatif de la carte des territoires hydrographiquement cohérents du SDAGE qui est un cadre de réflexion
- Réaffirmer la non obligation de former des EPAGE et EPTB ni la nécessité d'en former partout sur le bassin mais uniquement là où c'est pertinent.
- Énoncer clairement que le transfert de compétence est le meilleur moyen pour garantir la pérennité et la stabilité des syndicats mixtes assurant une ou des missions de la GEMAPI.

La SOCLE : orientations

- Réaffirmer et préciser le besoin de coopération et de coordination transfrontalière comme enjeu sur plusieurs territoires
- Inciter les éventuels EPAGE à adhérer à l'EPTB supra s'il existe
- Réaffirmer l'intérêt d'utiliser la période transitoire pour "toiletter" les statuts et les faire coller aux compétences réellement exercées.
- Réaffirmer l'enjeu et donc l'importance du volet de gestion des milieux aquatiques (et pas seulement celui de prévention des inondations).



Des questions...

- Guenaële BAUDE-LE GULUDEC , Dreal Hauts-de-France, délégation de bassin Artois-Picardie
gemapi.dreal-hdf@developpement-durable.gouv.fr
- Portail de bassin
<http://www.artois-picardie.eaufrance.fr/acteurs-de-l-eau/gemapi/socle/article/approbation-de-la-socle-artois-picardie>

